

**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
du val d'Hermone**

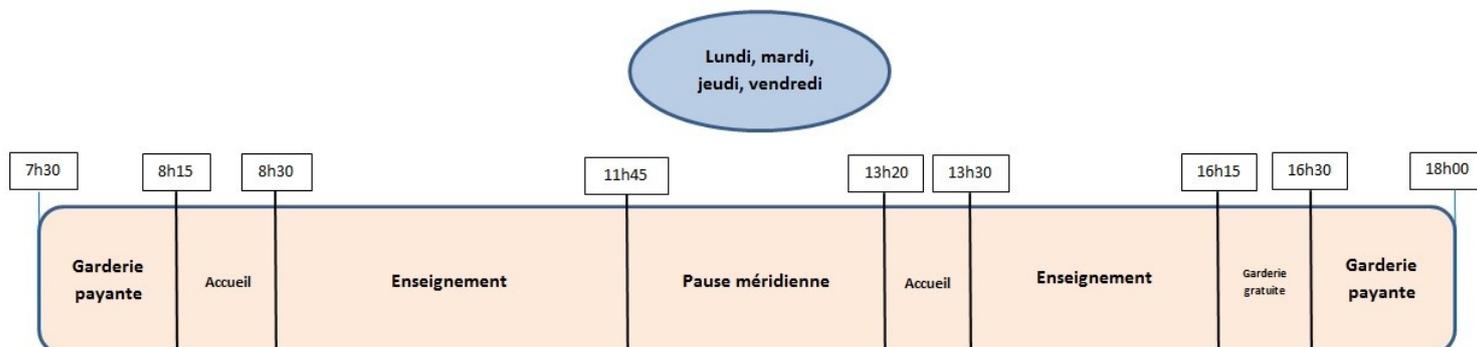
Lullin - Reyvroz - Vailly

**A l'attention des parents d'élèves
de l'école maternelle du val d'Hermone**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre quelques informations sur la prochaine rentrée scolaire qui aura lieu le lundi 2 septembre 2019.

Les horaires



Cantine

Le tarif de 5,05 € reste inchangé. Vous pourrez utiliser à partir du 26/08/2019, le portail internet famille eTicket pour les inscriptions de vos enfants à la cantine et à la garderie périscolaire. Les inscriptions et désinscriptions ne pourront se faire que sur ce portail internet.

Pour les nouveaux parents, vos identifiants seront uniquement envoyés à l'adresse mail transmise au moment de l'inscription de votre enfant.

VERIFIER ATTENTIVEMENT VOS MESSAGES EN PROVENANCE DU SERVICE eTICKET (y compris dans les spams).

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, une permanence sera assurée à l'école le jeudi 29/08 de 17h00 à 19h00.

ATTENTION

Au-delà des heures indiquées ci-dessous, vous ne pourrez plus passer par la plateforme mais vous devrez vous adresser à Pascaline GUERIN par mail uniquement (regisseursivu@gmail.com). Pour la cantine scolaire une surfacturation sera appliquée. Vous avez jusqu'à 12h00 le jeudi de la semaine précédente pour inscrire ou désinscrire vos enfants à la cantine et jusqu'à 18h la veille pour la garderie.

La garderie Périscolaire

Les enfants seront accueillis :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h15 et de 16h30 à 18h00. Le tarif est de 0.50 € le ¼ d'heure.

Une garderie gratuite est assurée de 16h15 à 16h30 pour les enfants ayant des frères et sœurs scolarisés dans les écoles élémentaires de Lullin, Reyvroz et Vailly. **Par ailleurs, n'oubliez pas de préparer un goûter pour les enfants inscrits à la garderie du soir.**

Les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie vous seront remis à la rentrée. Ils seront également accessibles sur le portail famille eTicket. Merci de les lire très attentivement.

Stationnement

Le parking de l'école maternelle dispose de 40 places. Merci de vous garer aux emplacements prévus, de ne pas bloquer la circulation et de respecter le sens de circulation tout en veillant aux règles de sécurité élémentaire pour vos enfants et ceux des autres. Pour information, le parking situé au-dessus du pôle petite-enfance est réservé uniquement au personnel et le dépose-minute est utilisé pour la crèche.

En espérant que cette rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles, je vous souhaite à tous une très bonne année scolaire 2019/2020.

Le Président du SIVU,
Michaël STEHLIN